



Réponse à la demande de clarification relative à l'appel à proposition

Questions	Réponse de l'administration
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que la construction d'une nouvelle installation de collecte, tri et concassage de matériau de démolition issus du BTP doit être à Tunis pour pouvoir respecter la première priorité qui correspond à la construction d'une section routière expérimentale (RN3, située à Ben Arous) ? 	<p>Conformément à l'article 2.1.2 des lignes directrices : <u>au moins un des candidats devra être situé à proximité de cette section.</u></p> <p>En ce qui concerne la deuxième candidature retenue, aucune restriction géographique n'est prévue.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Comme vous le saviez si l'unité est installée dans une autre ville autre que Tunis le cout de revient de la tonne des granulats recyclés issus des déchets de démolition du BTP ne convienne pas. 	<p>Conformément à l'article 1.2 des lignes directrices : <u>Au moins une des deux installations sera amenée à fournir gracieusement des granulats recyclés nécessaires à la construction de la section routière expérimentale (action pilote).</u></p> <p>Les frais relatifs au transport des granulats recyclés seront pris en charge par l'entreprise de construction de la route.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Qu'est-ce que voulais vous dire par la mise en niveau d'une installation existante, quel installation précisément ? 	<p>Nous vous invitons à consulter l'article 2.1.2 (Type d'activité) des lignes directrices qui indique les activités qui peuvent être financées dans le cadre de la présente subvention.</p>